

COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 AVRIL 2023

Etaient présents :

Marie ASTIER, Julien BEAUME, Florence BREYSSE, Colin COMBE, Marie-France FABRÈGES, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MÉJEAN, Alain MOREELS, Gérald RIPOLL, Olivier SPRIET.

Absentes excusées :

Céline GABRIEL est absente excusée, elle a donné procuration à Marie-France FABRÈGES.

Patricia COURRIOL est absente excusée, elle a donné procuration à Laure LUZY

Secrétaire de séance : Laure LUZY

ORDRE DU JOUR :

✓ FINANCES

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
- Vote des budgets primitifs 2023 pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois – programme EHPAD – SPANC

✓ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Cession de parcelles – Le Villaret

✓ INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du jeudi 13 avril 2023 ouverte à 20h30.

Elle indique que nous sommes 11, le quorum est donc atteint.

Marie-France FABRÈGES fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du jeudi 23 mars 2023.

Vote à l'unanimité des présents du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023.

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

FINANCES

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Rapporteur : Florian MÉJEAN

Suite à la transmission par les services fiscaux de l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, monsieur le premier adjoint demande aux membres du conseil municipal de voter les taux d'imposition pour l'exercice 2023. Il propose d'augmenter les taux de 2% :

Taxe foncière (bâti) : elle était de 31,24 %, elle passe à 31,86 %.

Taxe foncière (non bâti) : elle était de 74,81 %, elle passe à 76,31 %.

Taxe d'habitation : elle était de 10,82 %, elle passe à 11,04 %.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le montant de ces taux pour ces taxes.

Vote des budgets primitifs 2023 pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois – programme EHPAD – SPANC

Rapporteur : Florian MÉJEAN

Florian MÉJEAN présente à l'assemblée communale les budgets primitifs « commune » « service eau et assainissement » « chaufferie bois » « Programme EHPAD Les Tilleuls » et « SPANC » qui s'équilibrent comme suit :

Vote des budgets primitifs de la commune

Section de FONCTIONNEMENT :

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre en Dépenses et Recettes à 1 557 252,20 €

Florian MÉJEAN précise que la ligne intérêt des emprunts a considérablement augmenté, car le taux d'intérêt d'un des gros emprunts de l'EHPAD (PLS) est indexé sur le livret A, cela a pu être sur certaines années avantageux pour d'autres comme celle-ci beaucoup moins.

Il est rajouté qu'aucun emprunt n'a été fait depuis 2020 sur le budget de la commune.

Les recettes prévisionnelles, en tenant compte de l'excédent reporté de 125 360,20 € s'élèvent à 1 557 252,20 €.

Section de D'INVESTISSEMENT :

Le budget de la section d'investissement s'équilibre en Dépenses et Recettes à 823 517,63 €.

Les principales dépenses dans ce budget primitif correspondent entre autres au remboursement des emprunts, à l'aménagement de la voirie (réfection de chaussée, entretien des ouvrages ...), et aux travaux sur les bâtiments publics.

Considérant l'excédent reporté, il n'est pas nécessaire d'inscrire un emprunt pour équilibrer ce budget.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte ce budget primitif en fonctionnement et en investissement de la commune.

Vote du budget primitif chaufferie bois

Budget « chaufferie bois »

Section de FONCTIONNEMENT :

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre en Dépenses et Recettes à 172 904.94 €

Les principales recettes de ce budget correspondant à la vente de l'énergie au différents abonnés et à l'excédent reporté de 9 569,05 €. Les principales dépenses concernent l'achat de matière première (plaquette bois et granulé), les charges de fonctionnement des chaufferies (électricité, télé-surveillance, contrat d'entretien...) et les intérêts des emprunts.

Section de D'INVESTISSEMENT :

Le budget de la section d'investissement s'équilibre en Dépenses et Recettes à 196 070,89 €.

Les recettes d'investissements prennent en compte les 20 000 € transféré de la section de fonctionnement à la section d'investissement et les différentes subventions (Etat, Région et Département) qui correspondent à des restes à réaliser de 2022. Les dépenses correspondent au remboursement des emprunts, et à des restes à réaliser de 2022 pour les travaux de la nouvelle chaufferie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte ce budget primitif en fonctionnement et en investissement de la chaufferie bois.

Vote du budget primitif du service eau et assainissement

Section de FONCTIONNEMENT :

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre en Dépenses et Recettes à 247 155 €

Les recettes de cette section correspondent à la vente de l'eau et de la prestation assainissement et les dépenses correspondent aux frais de fonctionnement du réseau, (électricité, télé-communication, analyse de l'eau, achat de matériel...).

Section de D'INVESTISSEMENT :

Le budget de la section d'investissement s'équilibre en Dépenses et recettes à 510 620.04 €.

Les dépenses correspondent au remboursement des emprunts, aux travaux et au déficit reporté des années antérieures (341 342,92 €). Il est nécessaire d'inscrire un emprunt de 366 640,61€ en recette afin d'équilibrer ce budget.

Il est noté que deux des emprunts de ce budget se terminent cette année.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte ce budget primitif en fonctionnement et en investissement du service eau et assainissement.

Vote du budget primitif du programme EHPAD Les Tilleuls

Section de FONCTIONNEMENT :

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre en Dépenses et Recettes à 36 555 €

Les recettes correspondent à la part du loyer de l'EHPAD concernant la résidence service et en dépenses la même somme transférée au budget d'investissement.

Section de D'INVESTISSEMENT :

Le budget de la section d'investissement s'équilibre en Dépenses et recettes à 113 874,80€.

Les dépenses regroupent le remboursement de l'emprunt réalisé pour la résidence service (10 929 €) et le déficit reporté de 2022 (102 945,80€).

Les recettes correspondent à l'excédent de fonctionnement transféré et à un emprunt pour équilibrer ce budget.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil accepte ces budgets primitifs de fonctionnement et d'investissement de la résidence service.

Vote du budget primitif du SPANC

Section de FONCTIONNEMENT :

Le budget de la section de fonctionnement s'équilibre en Dépenses et Recettes à 3002.00 €

Le budget primitif du SPANC, du fait du service lui-même ne comprend que du fonctionnement à savoir en dépenses le montant versé aux prestataires pour les contrôles effectués chez les usagers et en recettes les versements effectués par ces mêmes usagers avec un équilibre 3 002 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal vote à l'unanimité ce budget primitif en fonctionnement du SPANC.

ADMINISTRATION GENERALE

Cession de parcelle –le Villaret

Rapporteur : OLIVIER SPRIET

La Commune de Montpezat-sous-Bauzon est propriétaires des parcelles suivantes sises au Villaret et cadastrées section F :

- * n° 1301 de 492 m²
- * n° 555 de 245 m²
- * n° 556 de 200 m²

* n° 557 de 320 m²

Monsieur Guy FLORENSON a informé la commune qu'afin de pouvoir mettre aux normes son installation d'assainissement collectif de son habitation principale, il serait intéressé par l'acquisition des parcelles précitées au prix de 4 000 euros.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour :

☒ CÉDER à M. FLORENSON Guy les parcelles suivantes sises au Villaret et cadastrées section F :

* n° 1301 de 492 m²

* n° 555 de 245 m²

* n° 556 de 200 m²

* n° 557 de 320 m²

au prix de 4 000 euros.

➤ **ÉTABLIR une servitude de passage en sous-sol afin de passer le tuyau d'assainissement**
Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

☒ et **AUTORISER Mme le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Olivier SPRIET fait un bilan de la première réunion sur la lutte contre le frelon asiatique et précise qu'une deuxième rencontre est programmée le vendredi 28 avril à 20 h à la maison des associations.
- Julien BEAUME indique que la foire aux chevaux s'est très bien passée et il remercie au nom de l'équipe municipale tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette animation.
- Marie-France FABRÈGES rajoute que pour compléter le parcours « activités pour la santé » dans le village, une balançoire a été mise en place près du camping.

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 21h38.

Madame Le Maire, Marie-France FABRÈGES

La Secrétaire de séance

